



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	43	50

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; BOITARD Jean François ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; ASSELIN Jean-Claude ; HAUER Éric ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; DE PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie, SALVAN Joachim ; TREMAULT Denis ; de DREUZY Philippe.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition, Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT, Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; BRIE Bertrand, CROIBIER Bruno

Pouvoir accordé : par LEGENDRE Christian à SIMON Jérémy ; PIANTONE David à MARGUERITTE Alain ; GODIN Fabienne à Dominique LELIEVRE ; BOUDIER Gérard à AUGER Michel ; PLANCHET Hugo à AUGER Michel ; LEVEILLÉ Jeannette à BRAGUE Nicole ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, DESLANDES Roger ; CALZADA Daniel ; PERROTIN Christian ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; RADIN Alexandre ; BAUDOUIN Nathalie ; DURAND Caroline ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; REAU Anne ; DIFRANCESCHO Sébastien ; DUBOIS Marianne ; CHAUSSARD Didier ; DEPUSSAY Réginald ; Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargé de mission LEADER, Farah LHACHEQ coordinatrice santé

Monsieur Hervé JOLY est secrétaire de séance.

PREMIERE PARTIE DU COMITE SYNDICAL

1. Procès-verbal du 25 novembre 2021

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques ^{et/ou} valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 25 novembre 2021 (pièces ci-jointes).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

2. PAT

➤ ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été retenu comme structurant au titre du CRTE sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Dans la continuité des travaux engagés lors de la phase d'émergence du PAT, le PETR sollicite le soutien du CRTE pour l'animation et la coordination du PAT pour une durée de 2 ans à compter d'octobre 2022 jusqu'en septembre 2024.

Les besoins de financement portent sur l'animation et la coordination du PAT sur 2 ans à savoir les frais salariaux du chargé de mission économique du PETR à 0.7 ETP sur cette mission.

Plus précisément, les fonctions du chargé de mission économique sur la mission PAT sont de développer et animer les partenariats, de préparer et de suivre les instances de gouvernance du PAT, d'impliquer les acteurs et partenaires dans l'émergence de projets agricoles et alimentaires locaux, d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, de développer les outils de suivi/évaluation du PAT.

Les objectifs envisagés sont :

- Conforter l'activité agricole locale en soutenant les filières alimentaires de proximité.
- Répondre aux attentes citoyennes en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité respectueuse de l'environnement et des enjeux sanitaires.
- Augmenter la part d'approvisionnement en productions locales de la restauration collective et faciliter la mise en œuvre des dispositions de la loi EGalim sur le territoire
- Fédérer les maillons de la chaîne alimentaire autour de projets communs coordonnés à l'échelle du PETR.
- Sensibiliser les acteurs locaux en particulier les élus municipaux et intercommunaux aux enjeux agricoles et alimentaires.

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du CRTE pour 2 ans à hauteur de 80% pour le poste de chargé de mission animation PAT (0,7 ETP) à partir d'octobre 2022 à septembre 2024

Dépenses		Recettes	
Salaires chargé de mission (0.7 ETP) sur 2 ans	85 176,77 €	CRTE (80%)	68 141,42 €
		PETR (20 %)	17 035,35 €
TOTAL	85 176,77 €	TOTAL	85 176,77 €

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du CRTE pour 2 ans
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

3. Sujet administratif

➤ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissements budgétisées étaient de 25 120 €.

Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2021 et ce avant le vote du budget 2022 soit 6 280 €.

Chapitres	BP 2021	25 %
20.Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21.Immobilisations corporelles	15 120,00 €	3 780,00 €
TOTAL	25 120,00 €	6 280,00 €

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le président à mandater dans la limite de 25 % soit 6 280 € des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget lors de son adoption.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

DEUXIEME PARTIE DU COMITE SYNDICAL

1- Elections du bureau du PETR

Le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Michel GAUDÉ assure les fonctions de Président de séance jusqu'à l'élection du Président du PETR.

Comme le précise l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection du Président du Syndicat Mixte.

Selon l'Article L2122-7 du C.G.C.T., les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical a nommé Mesdames Julia VAPPEREAU, Marie-Hélène DEBRUS et Messieurs Christophe BOURILLON, Joachim SALVAN comme assesseurs. Monsieur Christophe BOURILLON est également nommé scrutateur.

Election du président

Monsieur Michel GAUDÉ, Président de séance, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Philippe VACHER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Monsieur Philippe VACHER : 48 voix

Monsieur Philippe VACHER est élu Président à la majorité absolue.

Suite à l'intégration de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, les statuts du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne ont été modifiés et le bureau se compose maintenant de 12 membres (au lieu de 10) : Le président propose de maintenir cette composition du Bureau comme suit : 1 Président, 4 Vice-Présidents, 1 secrétaire, 6 membres

Election du premier vice-président

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Gilbert METHIVIER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Monsieur Gilbert METHIVIER : 50 voix

Monsieur Gilbert METHIVIER est élu premier vice-président à la majorité absolue.

Election du deuxième vice-président

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est portée candidate : Madame Célie PERY

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Madame Cécile PERY : 49 voix
Monsieur Christian COLAS : 1 voix

Madame Cécile PERY est élue deuxième vice-présidente à la majorité absolue.

Election du troisième vice-président

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Jérémy SIMON
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50
Bulletins blancs : 2
Bulletin nul :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Monsieur Jérémy SIMON : 48 voix

Monsieur Jérémy SIMON est élu troisième vice-président à la majorité absolue

Election du quatrième vice-président

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Jean-Paul ROCHE
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50
Bulletins blancs : 2
Bulletin nul :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Monsieur Jean-Paul ROCHE : 48 voix

Monsieur Jean-Paul ROCHE est élu quatrième vice-président à la majorité absolue

Election du secrétaire

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Alain MARGUERITTE
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50
Bulletins blancs : 3
Bulletin nul : 1
Nombre de suffrages exprimés : 46
Majorité absolue : 24

Monsieur Alain MARGUERITTE : 46 voix

Monsieur Alain MARGUERITTE est élu secrétaire à la majorité absolue.

Election 1er membre

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

Madame Nicole BRAGUE fait part et présente la candidature de Madame Jeannette LEVEILLÉ

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50
Bulletin blanc : 11
Bulletin nul : 1
Nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

Madame Jeannette LEVEILLÉ : 38 voix

Madame Jeannette LEVEILLÉ est élue 1er membre du bureau à la majorité absolue

Election 2ème membre

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Robert DUBOIS

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Monsieur Robert DUBOIS : 44 voix

Monsieur Robert DUBOIS est élu 2ème membre du bureau à la majorité absolue.

Election 3ème membre :

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Michel AUGER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Monsieur Michel AUGER : 49 voix

Monsieur Michel AUGER est élu 3ème membre du bureau à la majorité absolue.

Election 4ème membre :

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Pascal DAUVILLIER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Monsieur Pascal DAUVILLIER : 49 voix

Monsieur Pascal DAUVILLIER est élu 4ème membre du bureau à la majorité absolue.

Election 5ème membre :

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 8

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur Arnaud de BEAUREGARD : 42 voix

Monsieur Arnaud de BEAUREGARD est élu 5ème membre du bureau à la majorité absolue.

Election 6ème membre :

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

Monsieur Jean-Paul ROCHE fait part et présente la candidature de Madame Constance de PELICHY

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletin blanc : 7

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Madame Constance de PELICHY : 43 voix

Madame Constance de PELICHY est élue 6ème membre à la majorité absolue.

2- Délégation de pouvoirs au Président

Selon l'article L.5211-10 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, par délégation du Comité Syndical, être chargé de délégation de missions complémentaires.

Il est proposé de déléguer au profit du Président et pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- de passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du service.
- d'autoriser au nom du PETR, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont elle est membre.
- d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom du PETR les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au PETR dans la limite de 5 000 €.
- de négocier et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à un plafond de 90 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 21 février 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,
Conseiller Départemental du Loiret
M. Philippe VACHER



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	36	40

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 mars à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; PERY Cécile ; DUBOURG Hervé ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; DELAS Thierry ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; BAFUNNO Héléna ; DEGRÉMONT Damien ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; CHARRON Stéphanie, de RUYER Béatrice ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition, , Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargé de mission LEADER, Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; CHAUSSARD Didier

Pouvoir accordé : par DAUVILLIER Pascal à SIMON Jérémy ; PERROTIN Christian à DUBOIS Robert ; MARGUERITTE Alain à METHIVIER Gilbert ; BOUDIER Gérard à AUGER Michel ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROUX Sylvie ; MASSEIN Christian ; ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger ; MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; RADIN Alexandre ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; BISSONNIER Denis ; de COURCY Christian ; de BEAUREGARD Arnaud ; GRESSETTE Danielle ; PLANCHET Hugo ; ALESSANDRONI Didier ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne ; DIFRANCESCHO Sébastien ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ; de DREUZY Philippe ; DUBOIS Marianne ; CROIBIER Bruno ; FLEURY Line ; Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT ;

Monsieur Christian TOUSSAINT est secrétaire de séance.

1. Procès-verbal du 3 février 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 3 février 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

2. Orientations budgétaires

Présentation des orientations budgétaires 2022 qui ont été discutées auparavant au bureau du PETR le 24 février 2022.

Les réalisations 2021 et des projets 2022 sont présentés en binôme avec les chargés de mission et les élus référents.

Dans un premier temps, les différents éléments concernant les réalisations de l'année 2021 sont présentées.

Réalisations 2021

Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Poursuite des actions du CRST : 17 projets pour 522 700 € de subvention

Projets agricoles en vente directe,

Aménagements urbains : quais à Châteauneuf-sur-Loire, piste cyclable à Férolles, étude centre-ville Bray-Saint-Aignan,

Projets biodiversité : IBC à Fay-aux-Loges et Tigy, aménagement paysager à Fay-aux-Loges et Neuville-aux-Bois, gestion alternative des espaces publics : Saint-Denis de l'Hôtel et Neuville-aux-Bois

Projets énergie : isolation accueil de loisirs à Vennecy, éclairage public à Saint-Martin d'Abbat

Animation : SCoT, PCAET, PETR

Intégration de la CC des Portes de Sologne avec une enveloppe financière supplémentaire

Comité de Pilotage Territorial

Pas réalisé

Contrat territorial de relance et de transition écologique

Rédaction et dépôt du CRTE avec un diagnostic, stratégie et 249 intentions de projets

Constitution d'un comité de pilotage

Signature en septembre

SCoT

Application du SCoT vers la conformité des documents d'urbanisme avec le SCoT

Constitution d'une commission spécifique SCoT

Réponses aux demandes des collectivités

Participation au comité de suivi de la consommation de l'espace au niveau régional

Actions citoyennes

Actions dans le cadre d'A Vos Idées : 8 projets pour 117 072 € de subvention

Projets biodiversité PETR et CAUE, Création d'un magasin de producteurs biologiques en vente directe à Châteauneuf-sur-Loire, recyclerie et café associatif à Sully-sur-Loire, Appui à l'émergence d'une filière locale équitable pour les produits issus des semences paysannes, projet handicap braille la Loire pour tous

Réunions du Conseil de Développement

LEADER

Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2022 : 12 projets pour 405 639 €

Animation et gestion 2021 du programme LEADER du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, animation PAT

Projets biodiversité : parcours pédagogique à Saint-Denis-de-l'Hôtel, exposition « Tellement Loire » à Jargeau, étude scientifique sur les mouettes mélanocéphales, biodiv' pratique et rando bio par le PETR

Projets cyclo-touristiques de la CC des Loges et projets randonnées de la CC des Portes de Sologne

Projet agricole : création d'un magasin des producteurs à Châteauneuf-sur-Loire

Renouvellement du Comité de programmation suite aux élections municipales

Contrat Local de Santé

Mise en place du programme d'actions du Contrat Local de Santé avec les territoires voisins sur des missions resserrées telles que : l'attractivité du territoire et la prévention et promotion de la santé

Renseigner, optimiser et mettre à jour la plateforme « Instal toi doc », Service Sanitaire des étudiants, participer à la répartition des futurs médecins salariés de la Région, collaboration avec les CPTS, mise en place d'un Forum d'accès aux droits et journée santé, présentation du colon Tour...

Mise en place d'une commission santé au sein du PETR

Bilan et évaluation du CLS TRO

Réflexion sur l'élaboration d'un 2ème CLS

COT énergies renouvelables

Poursuite des opérations du COT (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins :

3 études et 1 projet pour 134 944 €

Etude bois énergie à Coulmiers

Etude géothermie : Donnery, Fay-aux-Loges

Installations géothermie : IDEC santé à Vennecy

Visites : chaufferie bois de Viglain, Huisseau-sur-Mauves, IDEC santé à Vennecy, Chaufferie bois pour séchoir à maïs au GAEC Colladan ...

Réflexion sur l'élaboration d'un 2ème COT EnR 2.0 avec les mêmes partenaires

PCAET

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial :

Concertation avec les entreprises, agriculteurs, associations et habitants à travers un forum numérique et un club climat

Réunion comité de pilotage pour définir les enjeux et ateliers pour construire le plan d'actions

COT Transition

Candidature en août

Signature en novembre

Mobilité

Mise en place de Rézo Pouce : service civique, RDV dans les communes, pose de panneaux, communication

Rencontre avec les territoires limitrophes

Lancement du dispositif

Projet Alimentaire de Territoire

Lancement du Projet Alimentaire de Territoire : étude/diagnostic de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective locale, étude sur les circuits alimentaires de proximité

Action sur la restauration collective et les producteurs locaux

Action avec les habitants avec le Défi alimentation positive

Biodiversité

Mise en place d'actions sur la biodiversité à travers la trame Verte et Bleue : actions avec les partenaires LNE, ARB, CAUE, la Maison de Loire...

Mise en place d'actions : Rando Bio avec 2 visites à Châteauneuf-sur-Loire et Neuville-aux-Bois

Information sur les différents sujets de la biodiversité

Communication

Alimentation régulière du site internet

Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR et sur les bulletins municipaux

Publication sur facebook, sur les sites internet des collectivités et sur panneaux Pocket et panneaux d'affichages

Puis, dans un second temps, les projets 2022 :

Projets 2022
Contrat Régional de Solidarité Territoriale
<p>Poursuite des actions du CRST PETR avec 582 500 € de subvention jusqu'en 2023. + CRST CCPS 697 000 €</p> <p>Demande de préfinancement pour des projets structurants débutant en 2022 : <i>ZA de la CCL et de la CCVS, Multi-accueil de la CCL, centre culturel à Sandillon...</i></p> <p>Préparation de la fin du contrat pour mai 2023</p>
Comité de Pilotage Territorial
<p>Thématiques envisagées : PAT ou énergie ou biodiversité</p>
Contrat territorial de relance et de transition écologique
<p>Suivi du CRTE</p> <p>Envoi des appels à projet issus de la Préfecture</p>
SCoT
<p>Application du SCoT vers la conformité des documents d'urbanisme avec le SCoT</p> <p>Réflexion sur le Zéro Artificialisation Nette</p> <p>Réflexion à un bilan à mi-parcours</p>
Actions citoyennes
<p>Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos Idées avec 173 200 € de subvention jusqu'en mai 2023</p> <p><i>Projets envisagés : Vitrine de la forêt d'Orléans</i></p> <p>Elaboration d'un projet ou de réflexion issu du conseil de développement</p>
LEADER
<p>Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2022 et sur la coopération avec 85 150 € de subvention</p> <p><i>Projets envisagés : animation et gestion du programme LEADER 2022, Parcours ludique et pédagogique autour de l'étang de la Mitonnerie à Saint-Benoît-sur-Loire, Les Esprits de la Forêt 2022 à Bouzy-la-Forêt, FAY'STIVAL 2022 à Fay-aux-Loges, Réalisation d'outils de communication touristique à Saint-Benoît-sur-Loire, Le Square, un site de culture et de nature à Tigy</i></p> <p>Préparation du futur programme LEADER 2023-2027</p>
Contrat Local de Santé
<p>Elaboration du Contrat Local de Santé sur le PETR : rédaction, réunions des groupes de travail et de la commission santé du PETR, signature</p> <p>Réalisation de quelques projets : <i>Service Sanitaire des étudiants, Projet de journée marketing territorial par le Conseil Départemental du Loiret, collaboration avec les CPTS, mise en place d'un Forum d'accès aux droits et journée santé, présentation du Colon Tour...</i></p>
COT énergies renouvelables
<p>Poursuite d'un 2^{ème} COT EnR 2.0 avec les mêmes partenaires (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins</p> <p><i>Projets pressentis :</i> <i>Pour le bois énergie : Jouy-le-Potier, Cerdon, Beauce-la-Romaine, IDEC santé à Vennecy...</i> <i>Projets géothermie : Sandillon, Donnery, Fay-aux-Loges...</i></p> <p>Prise de contact avec les entreprises, les gîtes, les hôtels</p>

PCAET
<p>Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial :</p> <p>Réunion comité de pilotage pour finaliser le plan d'actions</p> <p>Validation réglementaire du plan climat</p> <p>Communication du PCAET</p>
COT Transition
<p>Année de préfiguration :</p> <p>Concertation avec CC, les acteurs locaux</p> <p>Appropriation des référentiels</p> <p>Préparation d'un programme d'actions</p>
Mobilité
<p>Action avec la Métropole pour Rezo Pouce</p> <p>Mise en place de Rezo Pouce dans les communes de la CC des Portes de Sologne</p> <p>Formation des secrétaires de mairie sur Rezo Pouce</p> <p>Adhésion au service de covoiturage de Rezo Pouce</p> <p>Réflexion sur une étude mobilité</p>
Projet Alimentaire de Territoire
<p>Approvisionnement de la restauration collective : <i>avec l'accompagnement des établissements, la formation des chefs de cuisine et des gestionnaires.</i></p> <p>Circuits alimentaires de proximité : <i>avec des réflexions sur la création d'un outil de transformation de type légumerie, l'accompagnement des initiatives locales, la participation aux travaux du PAT Mangeons Loiret sur la logistique des circuits alimentaires</i></p> <p>Communication sur le PAT</p>
Biodiversité
<p>Mise en place d'actions sur la biodiversité à travers la trame Verte et Bleue : actions avec les partenaires LNE, ARB, CAUE, la Maison de Loire...</p> <p><i>Suite des Rando Bio</i></p> <p><i>Mise en place de Biodiv' pratique</i></p> <p><i>Information sur les différents sujets de la biodiversité</i></p>
Communication
<p>Mise en place d'une newsletter</p> <p>Alimentation régulière du site internet</p> <p>Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR</p> <p>Réalisation d'une lettre d'information pour la population</p> <p>Mise en place de la diffusion d'informations en interne par la plateforme collaborative Agora du site internet</p>

Après avoir retracé l'ensemble des actions pour 2022 dont certaines engagent le PETR sur les années suivantes, le Président propose un débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

3. Sujets administratifs

> MISE A JOUR DELIBERATION SUR POSTE CHARGE DE MISSION TRANSITION

Le Président expose au Comité Syndical que lors de la séance du 21 septembre 2019 il a été créé un poste d'attaché territorial à compter du 03 janvier 2018 (délibération n°2017 – 18) pour mettre en place et animer les actions sur l'aménagement durable du territoire avec un «Chargé de mission démocratie participative».

A compter du 1^{er} avril 2022 les missions de l'agent sur ce poste changent, le président propose de modifier l'intitulé du poste en « Chargé de mission transition ».

Entendu l'exposé du Président le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- de modifier l'intitulé du poste en chargé de mission transition, à compter du 1^{er} avril 2022
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ **INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE - PRÉSIDENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le comité syndical pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code

Considérant :

- que le Syndicat mixte est situé dans la tranche suivante de population 100 000 à 199 999 habitants.
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 35,44 % pour le président et de 17,72 % pour le vice-président

Le Président propose une indemnité correspondant à :

- 83,32 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 29,53 % pour le président et de comptabiliser l'indemnité à partir du 4 février 2022.
- 33,29 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 5,90 % pour les vice-présidents et de comptabiliser l'indemnité à partir du 25 février 2022 date de l'arrêté de délégation de fonction.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour le président.
- 5,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les vice-présidents.
- de comptabiliser les indemnités pour le président à compter du 4 février 2022 et pour les vice-présidents à compter du 25 février 2022.
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 7 mars 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,
Conseiller Départemental du Loiret
M. Philippe VACHER



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	34

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 7 avril à dix-huit heures,
Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger ;

Communauté de Communes des Loges : DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PERROTIN Christian ; BOITARD Jean François ; MARGUERITTE Alain ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; BAUDOIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; FOURNIER Hubert ; ASSELIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; De PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Montaine PANCTON stagiaire ; Léa RICORDEL stagiaire ; CROIBIER Bruno ; CHOPPICK Marie ; CHAUFTON Daniel, DEPUSSAY Réginald ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; LOISEAU Dominique ; TOUSSAINT Christian ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; GALLIOT Olivier ; TESSIER-LEBRUN Carole ; CROISSET Sophie ; de COURCY Christian ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; CORNET Sandrine ; DOMENECH Philippe ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; BERRUE Didier ; LEBRUN Francis ; BAFUNNO Hélène ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; de RUYER Béatrice ; CHAUSSARD Didier ; DUBOIS Marianne ; BESNIER Anne ; DUBOIS Sylvie ; FLEURY Line ; Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ;

Monsieur Hervé JOLY est secrétaire de séance.

Philippe VACHER demande à l'assemblée de rajouter une délibération concernant une demande de subvention au Conseil Régional du Centre Val de Loire, pour la mise à jour du PCAET suite à l'intégration de la Communauté des Portes de Sologne.

1. Procès-verbal du 3 mars 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 3 mars 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

2. Délibérations budgétaires pour l'année 2021 et 2022

➤ COMPTE DE GESTION 2021

Le Président signale que les résultats du compte de gestion 2021 concordent avec ceux du compte administratif 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	131 850,58 €	- 4 251,33 €	127 599,25 €
Investissement	13 166,11 €	9 596,66 €	22 762,77 €
TOTAL	145 016,69 €	5 345,33 €	150 362,02 €

Le Président propose de délibérer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 présenté.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Philippe VACHER, Président du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne s'est retiré pour laisser la présidence au Vice-président qui présente les résultats du compte administratif pour l'année 2021.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	461 222,98 €	2 356,58 €	463 579,56 €
Recettes	456 971,65 €	11 953,24 €	468 924,89 €
Résultats de l'exercice 2021	- 4 251,33 €	9 596,66 €	5 345,33 €
Résultats reportés 2020	131 850,58 €	13 166,11 €	145 016,69 €
Résultat de clôture 2021	127 599,25 €	22 762,77 €	150 362,02 €

Le Vice-président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce compte administratif.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 127 599,25 € sur l'exercice 2022. Il propose de la maintenir en section de fonctionnement au compte 002 (recette).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2022 qui a été élaboré par le bureau du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne le 31 mars 2022.

Ce Budget Primitif 2022 s'équilibre de la manière suivante :

Pour la section de **fonctionnement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 249 200,00 €
- b. Au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés) : 396 180,00 €
- c. Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 30 000,00 €
- d. Au chapitre 66 (charges financières) : 1 000,00 €
- e. Au chapitre 68 (dotations provisions semi-budgétaires) : 92,09 €
- f. Au chapitre 042 (opération ordre transfert entre sections) : 8 483,38 €
- g. Au 022 (dépenses imprévues) : 15 818,78 €

Pour la section de **fonctionnement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 013 (remboursement sur les salaires) : 158 125,00 €
- b. Au chapitre 74 (dotations, et participations) : 415 050,00 €
- c. Résultat antérieur reporté 002 : 127 599,25 €

*soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 700 774,25 €.***

Pour la section d'**investissement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 10 650,00 €
- b. Au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 21 950,00 €

Pour la section d'**investissement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 10 (FCTVA) : 1 353,85 €
- b. Au chapitre 040 (opération ordre transfert entre sections) : 8 483,38 €
- c. Résultat antérieur reporté 001 : 22 762,77 €

*soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 32 600,00 €.***

Le président propose à l'assemblée de se prononcer sur la présentation du budget primitif 2022.

L'assemblée se prononce favorablement avec 33 voix pour et 1 abstention.

3. Demande de subvention pour un poste de chargé de mission CRTE

Vu la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat en septembre 2021

Ce CRST nécessite une animation qui permette au territoire de développer des projets en lien avec la transition écologique. Elle se traduit par le financement d'un poste de chargé de mission qui assurera les missions suivantes :

- Accompagner les élus dans l'élaboration, la négociation et le suivi du CRTE, en jouant un rôle de conseil et de proposition pour favoriser la cohérence entre les orientations de l'Etat et les enjeux du territoire.
- En lien avec les services de l'Etat, assurer l'information des acteurs du territoire sur le rôle et l'intérêt du CRTE, comme outil au service de la relance et de la transition écologique des territoires.
- Aider à positionner ce nouveau dispositif contractuel dans le paysage institutionnel local et favoriser sa cohérence avec le projet de territoire et les autres contractualisations portés par le PETR.
- Accompagner techniquement des porteurs au montage des projets, pour favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les projets, mais aussi d'accompagnement financier pour les appuyer à optimiser les plans de financement en fonction des différents dispositifs de l'Etat et/ou des partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil Départemental.
- Soutenir les projets liés à la transition écologique du PETR (déploiement de Rezo Pouce, suivi des études émanant du COT Transition économie circulaire...)

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier auprès de l'Etat pour l'animation du CRTE concernant l'accompagnement des projets, des opérations et des actions qui relèvent de la transition écologique.

DEPENSES		RECETTES		%
Salaire chargé de mission CRTE sur 2 ans	85 400,00 €	ETAT	59 993,50 €	70,25
		PETR	25 406,50 €	29,75
Total	85 400,00 €	Total	85 400,00 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- sollicite l'Etat
- autorise le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement avec 29 voix pour et 5 contre.

4. Retour sur la conférence des Maires

Chaque chargé de mission fait le bilan des ateliers présentés à la conférence des maires en fonction de l'avancée des missions. Cf le powerpoint de présentation.

5. Mise à jour du diagnostic PCAET

Vu la délibération 2020 - 16 sur le financement de l'étude PCAET

L'élaboration du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a débuté en 2020 sur un territoire regroupant 3 communautés de communes : la Forêt, Les Loges et Val de Sully.

Le PETR a sollicité un bureau d'études pour l'élaboration de ce PCAET qui réalise un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions

Aujourd'hui avec l'intégration de la CC des Portes de Sologne, le territoire a évolué et il est nécessaire d'adapter l'étude au nouveau périmètre.

Cette mise à jour comprend :

- un zoom sur les données de la CC des Portes de Sologne à intégrer au diagnostic
- une réflexion sur les spécificités de la CC au regard de la stratégie existante du PETR
- une mise à niveau de l'évaluation environnementale stratégique

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour la réalisation de la mise à jour de l'étude sur l'élaboration du PCAET auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2023.

DEPENSES		RECETTES		%
Mise à jour de l'étude PCAET du PETR	7 800,00 €	CRST	6 200,00 €	80
		PETR	1 600,00 €	20

Total	7 800,00 €	Total	7 800,00 €	
--------------	-------------------	--------------	-------------------	--

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- sollicite la Région Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
- autorise le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

6. Sujets administratifs

➤ **DEMATÉRIALISATION DES ACTES AUPRES DE LA PRÉFECTURE**

Suite à la demande de la Préfecture de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a consulté plusieurs organismes, et a retenu la société Dématis.

Vu le contrat en cours de finalisation auprès de la société Dematis concernant l'abonnement, la mise en place et le raccordement technique ainsi que la formation et la clé RGS, considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture du Loiret pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- autorise le président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture du Loiret
- autorise le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ **MISE EN PLACE ET REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Vu les articles L.621-4 à L.621-5 du code Général de la fonction Publique

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Le Président propose à l'assemblée la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) conformément aux règles de gestion exposées dans le règlement après consultation du personnel le 16 novembre 2021 et 13 janvier 2022 (voir P.J).

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a donné un avis favorable pour la mise en place et le règlement du Compte Epargne Temps (CET) lors de sa réunion du 10 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le règlement du Compte Epargne Temps, tel que joint en annexe
- mandate le Président pour signer le Compte Epargne Temps ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.
- charge le président de communiquer le règlement du Compte Epargne Temps à l'ensemble des agents du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

➤ **MISE A JOUR DU PROTOCOLE ARTT ET JOURNEE DE SOLIDARITE**

Le Président propose à l'assemblée une mise à jour du protocole ARTT et la réglementation de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire, qui a été réalisée en s'appuyant sur la réglementation en vigueur après consultation du personnel le 13 janvier 2022. (voir P.J).

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai.
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur.
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. La loi prévoit la possibilité de fractionner, la réalisation de la journée de solidarité.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a donné un avis favorable pour la mise à jour du protocole ARTT et la réglementation de la journée de solidarité lors de sa réunion du 10 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le nouveau protocole ARTT, tel que joint en annexe
- décide que le jour de solidarité est pris sur 1 journée de RTT ou par le travail de 7 heures supplémentaires dans l'année, pour les agents ne bénéficiant pas de RTT qui sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent
- mandate le Président pour signer ce protocole ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.
- charge le président de communiquer ce nouveau protocole ARTT à l'ensemble des agents du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

➤ **DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Suite au renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale auprès duquel le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne adhère depuis le 01 janvier 2009.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Le président propose de nommer Mme Célie PERY en tant que déléguée élue.

Pour les agents, Nathalie GEORGES est la déléguée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide de désigner Mme Célie PERY déléguée élue auprès du CNAS.
- autorise le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

Fait à Jargeau, le 14 avril 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,
Conseiller Départemental du Loiret
M. Philippe VACHER

